

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-1/07

---

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement  
Rapporteur : AUBERT André

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : EUDE Gérard

---

**OBJET :** Dispositif départemental de requalification des zones d'activités économiques : candidature de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux.

Le 29 juin 2007, l'Assemblée départementale a approuvé le règlement du dispositif d'aide à la requalification des zones d'activités économiques, qui implique l'élaboration d'un contrat de gestion durable de la zone, intégrant la problématique du développement durable. Ce dispositif prévoit notamment que l'Assemblée départementale délibère sur les candidatures. Aussi, la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux propose sa candidature au titre de ce dispositif pour les requalifications des zones industrielles de Meaux et de Poincy, ainsi que la zone artisanale de Meaux.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général de Seine-et-Marne n° 1/07 du 24 juin 2005, modifiée par la délibération n° 1/13 du 29 juin 2007 relative au dispositif départemental d'aide à la requalification des zones d'activités économiques,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

de retenir pour l'année 2010 dans le cadre du dispositif départemental d'aide à la requalification des zones d'activités économiques (Z.A.E), la candidature de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux pour les zones industrielles de Meaux, de Poincy ainsi que la zone artisanale de Meaux.

**LE PRESIDENT**

Vincent ÉBLÉ

